

Procès verbal

Le jeudi 09 avril 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 01 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Eric GUERIN.

Secrétaire de la séance : Carole DELADERRIERE

Présents : Eric GUERIN, Carole DELADERRIERE, Patrick DUMAS, Guy COGOURDANT, Mylène VILLENEUVE ROCHE, Laurent SPINOZA, Pascal FRANCOIS, Jean-Claude NOBRE, Laurent RIU, Marie BELLUT, Alexandre DUREAU, Lucinda TARGON, Amandine NORIÉGA, Laetitia GIRARD, Astrid ROUCHON

Représentés : Marie-Françoise MANO représentée par Carole DELADERRIERE

Absents et excusés : Emmanuel ANDRE SILVA, Guillaume ARNAUD, Elodie ARNAUD

Ordre du jour :

- Informations diverses
- Délibérations :
 - ✓ Délibération de vote des taxes locales 2026
 - ✓ Délibération de vote des subventions aux associations
 - ✓ Délibérations diverses
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Vote des taxes locales de l'année 2026 (N° DE_24_2026)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2026, qui montre une augmentation de la taxe foncière sur le bâti de 1,41 %, une baisse de la taxe foncière sur le non bâti de 2,79% et une baisse sur la taxe d'habitation de 3,05%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les taux pour l'année 2026 des taxes directes locales comme suit :

	Taux de référence	Taux 2026
Taxe foncière (bâti)	38,65 %	39,81 %
Taxe foncière (non bâti)	70,90 %	73,03 %
Taxe habitation	15,11 %	15,56 %

Cette décision permet d'assurer un produit fiscal d'un montant de : **227 517,00 €**.

Vote des subventions communales aux associations pour l'exercice 2026 (N° DE_25_2026)

Après consultation des demandes de subventions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'attribuer les montants ci-dessous pour un total de **10 500,00 €** qui seront imputés sur le compte 65748.

Nom des bénéficiaires	Montant 2025	Montant 2026
ACCA quartier Arbis (non versé en 2025)	700,00	1 400,00
ACCA quartier Cantois (non versé en 2025)	700,00	1 400,00
ACCA quartier St Genis-du-Bois	300,00	300,00
ADELFA	100,00	100,00
AIETEM (Radio Entre-2-Mers)	50,00	50,00
AMAD	600,00	600,00
ANCIENS COMBATTANTS UNC E2M	50,00	50,00
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	150,00	150,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	200,00	200,00
AMICALE POMPIERS SAUVETERRE	150,00	150,00
ARBIS MX LÉGEND	1 500,00	1 500,00
AMIS DU CHATEAU DE BENAUGE	500,00	500,00
BOUCHON DANS L'OEUILLE	100,00	100,00
ASSO JSP SAUVETERRE	150,00	150,00
ASSO CULTURELLE GENISSOISE	600,00	600,00
BOULES BENAUGEOISES	400,00	300,00
COLLEGE DE SAUVETERRE (voyage scolaire)	350,00	350,00
COMITÉ DES FÊTES	1 000,00	1 000,00
COMPAGNIE VOLANCIA	200,00	300,00
CROIX ROUGE FRANCAISE	100,00	100,00
FLUO DANSE	200,00	200,00
FOYER SOCIO EDUCATIF (Collège)	200,00	200,00
LILIPUTIENS	400,00	400,00
POINT RENCONTRE JEUNES TARGON (projet Paris RJ)	150,00	0
SAUVEGARDE DU MOULIN DU MAYNE	100,00	0
VÉLO CLUB SUD-GIRONDE	100,00	0
ZUMBA	400,00	400,00
TOTAL GENERAL	9 950,00	10 500,00

Délibération : adoptée

Désignation des représentants siégeant auprès de l'Assemblée Générale de L'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources » (N° DE_26_2026)

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune, après en avoir délibéré,

DECIDE :

De désigner le Maire ou son représentant ainsi que son suppléant pour siéger à l'assemblée générale :

- **M. GUÉRIN Éric, en qualité de titulaire**

- **M. DUMAS Patrick, en qualité de suppléant**

- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération : adoptée

Eric GUERIN
Président de séance

